



EN PAGE 2 :

Police municipale :
Marché de Noël

Agents de surveillance
de la voie publique

Promotions 2018
Régime indemnitaire

EN PAGE 3 :

Difficultés avec Solimut
Mutuelle de France
Déploiement 2017
du télétravail
Mut'Est : Bilan des
exercices 2015 et 2016

EN PAGE 4 :

Horaires variables
et journées ARTT
Décrets et arrêtés
CESU garde d'enfants
À noter

Pouvoir d'achat : quelles mesures au niveau de l'EMS ?

Cet été, le gouvernement a multiplié les annonces négatives à l'encontre des fonctionnaires :

- **gel du point d'indice jusqu'à fin 2018;**
- **report d'une année des mesures du protocole PPCR à partir de 2018;**
- **réinstauration de la journée de carence, en cas de maladie, à partir du 1er janvier 2018;**
- **simple compensation de l'augmentation de la CSG entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2018.**

Cet automne, ces mesures ont été entérinées par la loi de finances pour 2018.

L'évolution de la rémunération de la plupart des agents publics sera négative en 2018, compte tenu de la hausse des cotisations retraites prévue le 1er janvier 2018.

Pour le **pouvoir d'achat des fonctionnaires**, c'est vraiment la **régression en marche !**

Cet hiver, les syndicats **FO** et **UNSA** attendent de nos élus des **mesures fortes** pour que le **pouvoir d'achat des agents-es de l'Eurométropole soit maintenu, voire amélioré.**

C'est notamment à travers les **discussions sur le régime indemnitaire** que nous entendons atteindre cet objectif.

Lors de l'**Agenda social du 3 juillet 2017**, il a été annoncé qu'un **budget complémentaire** serait **débloqué dès 2018** dans le cadre de la **mise en place du RIFSEEP**. Il a même été précisé qu'il serait «**substantiel**»

Mais, d'autres leviers pour **améliorer le pouvoir d'achat** existent : augmentation du nombre des **avancements de grade**, augmentation de la participation «employeur» pour la **restauration collective**, instauration du **CESU garde d'enfants**,

Vivement le printemps !



CONTACTEZ-NOUS :

IMMEUBLE DE LA BOURSE

1, Place De Lattre De Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex



Tél. : 03 68 98 80 95

E-mail :

fo.syndicat@strasbourg.eu

Site : <http://fo67cus.fr/>



Tél. : 03 68 98 70 29

E-mail :

unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site : <http://unsacus.e-monsite.com/>

Police municipale : Marché de Noël

L'Intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-UNSA a été reçue en urgence le **27 novembre 2017** par le Premier Adjoint au Maire et l'administration, par rapport aux **problèmes d'organisation du travail des policiers municipaux** à l'occasion du **Marché de Noël**.

Le **30 novembre 2017**, certaines améliorations ont été annoncées, notamment au niveau des **conditions de travail** :

- réduction sensible des services en statique sur les 4 points de contrôle dévolus à la police municipale,
- facilité de pause au Centre Administratif pour permettre aux collègues de se réchauffer entre deux périodes de service en statique,
- pas d'écrêtage au-delà des 12h00 en fin de cycle pendant le marché de Noël,
- facilités de récupération jusqu'au 31 mars pour les récupérations stockées.

Deux demandes vont encore être étudiées :

- possibilité de prise d'un repas chaud pour les agents-es en statique de 10h45 à 13h30,
- nombre élevé de soirées travaillées pendant le mois de décembre pour certains-es agents-es.

Nous attendons des réponses sur d'autres points en instance (*chèques-vacances, perte de traitement en cas d'accident de travail,*).

Une réunion sur ces points a été programmée le **7 décembre 2017** entre la Direction de la **Police municipale** et du **stationnement** et la Direction Générale.

Agents de surveillance de la voie publique

Le **16 novembre 2017**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont rencontré la Direction de la **Police municipale** et du **stationnement** quant à l'**avenir** du service du **Stationnement** à partir du **1er janvier 2018**.

Les **missions** seront recentrées : surveillance des écoles, stationnement gênant dans les zones à stationnement payant, zones bleues, contrôle des terrasses, surveillance des WC publics, surveillance des parcs,

Le service comportera un **effectif de 38 agents-es de surveillance de la voie publique** (*l'effectif actuel est de 41, 3 de ces agents-es étant en immersion dans d'autres services*).

Promotions 2018 Régime indemnitaire

Le **3 novembre 2017**, l'ensemble des **syndicats** de l'Eurométropole de Strasbourg ont adressé le message suivant à M. Alain FONTANEL, Vice-Président :

«Lors du dernier agenda social du mois de juillet 2017, vous aviez annoncé l'ouverture des discussions concernant la rémunération des agents de la collectivité.

Tout d'abord, à la suite des annonces faites par le Gouvernement concernant le report de l'application du PPCR, nous souhaitons avoir de votre part l'engagement que ces annonces ne seront pas de nature à reporter les promotions 2018, comme cela l'a été en 2017. En effet, l'essentiel du dispositif et les reclassements dans les différentes grilles ayant été actés, cela paraît difficilement compréhensible.

Concrètement, nous demandons que les CAP «promotions 2018» se tiennent pendant le premier trimestre 2018.

Nous rappelons également qu'il avait été annoncé en juillet, l'ouverture dès cet automne, des discussions portant sur la rémunération des agents. Or, nous sommes obligés de constater, à la veille du mois de novembre, qu'aucune invitation en ce sens ne nous est parvenue.

C'est pourquoi, et sur la base de ce qui a été convenu, l'Intersyndicale souhaite ouvrir les discussions sur le Régime indemnitaire de nos collègues, et cela dans le cadre de l'Agenda Social, permettant ainsi à tous les syndicats de participer aux négociations.»



Bonnes Fêtes

Difficultés avec Solimut Mutuelle de France

Le **27 octobre 2017**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont adressé le message suivant à M. LAPLANE, Directeur Général des services :

«Depuis quelques semaines, de nombreux collègues nous font part de difficultés rencontrées quant au versement des indemnitations par Solimut Mutuelle de France, par exemple :

- *indemnités jamais versées avant le 5 du mois suivant le mois concerné par l'indemnisation,*
- *indemnisation suspendue en raison de non réception d'avis de l'Eurométropole.*

Ainsi, un agent n'a à ce jour toujours pas reçu l'indemnisation correspondant au mois de septembre 2017, alors qu'il était en demi-traitement pendant tout le mois.

Les agents-es ont de plus du mal à contacter la mutuelle.

Nous souhaitons que l'Eurométropole intervienne pour qu'il soit mis un terme à ces dysfonctionnements, très préjudiciables aux collègues concernés-ées (...).

Le même jour, le Directeur Général des Services a répondu :

«Je vous remercie de cette alerte. Je partage pleinement votre préoccupation.

Notre attention a en effet déjà été appelée sur ces situations : la DRH est actuellement mobilisée pour les recenser et est en contact quasi quotidien avec SOLIMUT pour permettre que des réponses concrètes soient apportées. En parallèle, les agents qui en ont formulé le souhait sont accompagnés par le service social du travail qui participe activement à ce dossier. Un RDV entre la Directrice des Ressources Humaines et la Direction de SOLIMUT est en cours de programmation (il devrait se tenir avant la fin de l'année) pour trouver les voies d'un partenariat amélioré, prévenir ces difficultés et apporter des solutions concrètes aux situations difficiles que traversent ces agents.

Nous reviendrons vers vous dès après.»

Solimut Mutuelle de France est le nouveau nom de Mutuelle de France Prévoyance (MFP), mutuelle avec laquelle la CUS (*maintenant Eurométropole de Strasbourg*) avait signé une convention de participation pour assurer le risque «prévoyance» des agents-es.

Cette **convention de participation**, conclue pour une durée de **six ans** (avec une *prorogation possible d'un an au maximum*), avait pris effet au **1er septembre 2014**.

Il est regrettable que, après plus de trois ans, les difficultés rencontrées perdurent.

Déploiement 2017 du télétravail

Dans le cadre du **déploiement 2017 du télétravail**, **212 dossiers** ont été **réceptionnés** par la Mission des Temps et des services innovants.

172 demandes ont été **validées**, dont **11 émanant d'agents-es** en situation de **handicap**.

Il est à noter que 9 demandes refusées avant la mise en œuvre de la dématérialisation comptable seront prioritaires pour la campagne 2018.

100 agents-es, dont le dossier a été **priorisé** par le comité de suivi, et les **11 agents-es** en situation de **handicap** ont commencé à télétravailler en **septembre-octobre 2017**.

Les **agents-es**, dont le dossier n'a **pas** été **priorisé**, pourront commencer à télétravailler courant **décembre 2017 ou janvier 2018**.

Dans les faits, le **quota annuel de 100 nouveaux-elles télétravailleurs-leuses** a été **dépassé**. Les syndicats **FO** et **UNSA** ont donc été entendus.

Mut'Est : Bilans des exercices 2015 et 2016

L'administration nous a transmis les **bilans** des exercices **2015 et 2016** de **Mut'est** en ce qui concerne l'**Eurométropole de Strasbourg**. Voici les principaux constats.

Situation technique :

Si l'exercice 2015 était sensiblement déficitaire, l'**exercice 2016** était en **quasi équilibre** : résultat déficitaire de 22 732 €.

Prestations :

Au total, ont été versées des **prestations** de **10 415 990 €** en **2015** et de **10 106 115 €** en **2016**.

Les **dépassements d'honoraires** représentent autant que le ticket modérateur (*part des dépenses qui reste à charge après remboursement de l'assurance maladie*). En pointe, le dentaire et l'optique.

Evolution des personnes protégées :

Entre **2015** et **2016**, le **nombre des personnes protégées** a **diminué** de **0,6 %**. Cela s'explique par une diminution du nombre des conjoints et des enfants protégés.

Le **nombre des adhérents-es** a très légèrement **augmenté** (**8 053** en **2016**). Celui des actifs-*ves* a légèrement diminué, celui des retraités-*ées* a légèrement augmenté.

Horaires variables et journées ARTT

Par message du **31 octobre 2017**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont interpellé la DRH par rapport à la **prise d'ARTT** par des **agents-es** travaillant en **horaires variables**, comme suit :

«Il apparaît que, dans certains services, la prise d'ARTT n'est accordée que si le solde est positif d'au moins la moitié de la durée de l'ARTT demandée :

- pour une journée ARTT, les agents-es doivent disposer d'un solde positif de 3h30,
- pour une demi-journée ARTT, les agents-es doivent disposer d'un solde positif de 1h45.

Une telle disposition est contraire au règlement des horaires variables en vigueur au sein de l'Eurométropole.

Le guide du badgeur stipule en effet : «A la fin de chaque cycle de 4 semaines, l'agent peut être créditeur ou débiteur de 12 heures au maximum.»

A titre d'exemple, si, avant prise d'une journée ARTT, le compteur était à 0, il serait à moins 7 heures après la prise de la journée ARTT. L'agent-e respecterait toujours le règlement des horaires variables.

Nous demandons que de telles pratiques ne perdurent pas.»

CESU garde d'enfants

Par message du **25 juillet 2017**, les syndicats **FO**, **SUD** et **UNSA** avaient demandé à l'exécutif *«le remplacement de la participation aux frais de garde des enfants de moins de 3 ans (2,68 € par jour et par enfant) par le CESU garde d'enfants»*.

Voici la réponse apportée par M. Alain FONTANEL, Vice-Président chargé du personnel:

«Par délibération du 15 octobre 1971, la Communauté urbaine de Strasbourg a instauré une participation aux frais de garde des enfants de moins de 3 ans, en référence à celle accordée aux agents des administrations de l'Etat. Les critères de revenus retenus et les montants alloués aux agents communautaires sont ceux appliqués par l'Etat, actualisés annuellement par circulaire ministérielle.

A partir du 1er janvier 2007, le ministère de la Fonction publique a institué le chèque emploi service universel (CESU) garde d'enfant, à l'intention des agents des administrations de l'Etat, en remplacement de la prestation de garde des jeunes enfants (circulaire du 10 juillet 2006). Cette dernière a continué à être versée par la Communauté urbaine de Strasbourg sur la base des dernières dispositions d'attribution ministrielles de 2006 (2,68 € par jour et par enfant), qui reste par conséquent la référence à ce jour.

L'instauration du CESU-garde d'enfant au sein de la collectivité mérite une réflexion et un travail d'expertise préalable approfondi (le CESU supposerait de passer par un organisme émetteur extérieur notamment), ces éléments étant à mettre en perspective dans la politique globale d'action sociale de la collectivité. Pour l'heure, à la demande des organisations syndicales de l'Eurométropole, l'actualisation de la politique d'action sociale a concerné en priorité la rénovation du dispositif des chèques vacances comme vous le savez. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour poursuivre le cas échéant cette réflexion.»

Décrets et arrêtés

Accès à la catégorie C (14 octobre 2017)

Décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017

relatif à l'accès aux corps et **cadres d'emplois** de la **catégorie C** de la **fonction publique** par la **voie** du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière (**PACTE**)

GIPA 2017 (18 novembre 2017)

Décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017

modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'**instauration** d'une indemnité dite de **garantie individuelle du pouvoir d'achat**

Arrêté du 17 novembre 2017

fixant au titre de l'année **2017** les **éléments** à prendre en compte pour le **calcul** de l'indemnité dite de **garantie individuelle du pouvoir d'achat**



Dès que vous rencontrez cette icône, vous pouvez vous rendre sur nos sites internet et cliquer sur le lien proposé dans le journal en ligne pour consulter le texte.

À noter

L'INSEE vient de publier une étude sur le **jour de carence dans la fonction publique de l'Etat**.

Les syndicats **FO** et **UNSA** rencontrent la Direction de l'Enfance et de l'Education le **15 décembre 2017**.

Nous venons d'apprendre que les Commissions Administratives Paritaires «**Promotions 2018**» ne sont prévues que pour le mois de **juin 2018**.